

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE RETIERS
DU MARDI 27 JUIN 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin à 20 heures 30 minutes,
le Conseil d'administration légalement convoqué le 20 juin 2023 conformément aux articles
L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Thierry RESTIF, Président du C.C.A.S.***

Quorum : 8

Nombre de membres : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12



Présents : 12

M. Thierry RESTIF, Mme Isabelle ROLLAND, M. Henri AUBRÉE, Mme Hema BATTEUR,
Mme Muriel FERRÉ, Mme Zoé DELABOISSIÈRE, M. Jean-Yves HEINRY, Mme Valérie PEZON,
M. Marcel RUBIN, M. Alfred GÉRARD, Mme Hélène GUICHARD, M. Joseph NEVEU

Absents excusés : 3

M. Bertrand BLANDIN, Mme Isabelle DELONGLEÉ, Mme Chantale VETIER

Secrétaire : Mme Isabelle ROLLAND a été nommée secrétaire de séance

*Les membres du Conseil d'Administration reconnaissent que les convocations ont été
régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.*



ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2023
- 2) Rapport d'activité 2022 du CCAS
- 3) Analyse des Besoins Sociaux - plan d'actions
- 4) Demande de subvention – association « Notre épicerie »
- 5) Compte-rendu des décisions prises par délégation
- 6) Questions diverses



07 -23 - Rapport d'activités 2022

Madame ROLLAND, vice-présidente, présente le rapport d'activité du CCAS pour l'année 2022.

Elle précise que la demande de données statistiques (RSA, APA...) faite par le CCAS auprès de l'Agence Départementale de Vitré a été refusée, cette dernière ne pouvant y répondre favorablement qu'au niveau intercommunal.

L'activité globale au CCAS a sensiblement augmentée en 2022 : 750 personnes accueillies contre 700 en 2021

En revanche, le nombre de dossier d'aide sociale légale est passée de 36 en 2021 à 26 en 2022.

Concernant le logement, 482 personnes ont été renseignées par le CCAS en 2022 contre 400 en 2021 et 56 nouvelles demandes de logement ont été enregistrées, 38 renouvelées.

Concernant ses missions facultatives (action générale de prévention et de développement social dans la commune), le CCAS note que les demandes de secours ont tendance à diminuer depuis 2019 (10 en 2022 contre 14 en 2019).

Mme ROLLAND s'interroge sur cette diminution : est-ce de la méconnaissance, une mauvaise orientation des demandeurs en secteur rural... ?

M. RUBIN confirme cette tendance à la baisse des secours d'urgence au niveau du secours catholique, alors qu'il y a des besoins.

Ceci exposé :

Le Conseil d'administration, après en avoir discuté et délibéré,

↳ **Prend acte** du bilan d'activité 2022 du CCAS qui lui est présenté

P.J. en annexe : Bilan d'activité 2022 du CCAS

*Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.*



*La secrétaire de séance,
Isabelle ROLLAND*

08 -23 – Analyse des besoins sociaux – Plan d'actions

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Rapport :

Début septembre 2022, les communes d'Amanlis, Brie, Chelun, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe et Thourie se sont engagées, par l'intermédiaire de leur centre communal d'action sociale dans une Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Si l'obligation est faite aux CCAS de réaliser une ABS, l'enjeu de ce travail est également de s'inscrire dans une analyse large, transversale et en concertation, des dynamiques et des problématiques du territoire. Il vise à faciliter la définition des priorités et des moyens à mobiliser dans le cadre d'un plan d'actions adaptés aux habitants.

Le rapport d'analyse des besoins sociaux et la restitution, présentée le 1er mars au Gentieg aux élus et à l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire, résulte d'une collaboration entre le cabinet Kainotomia et les représentants de chacune des collectivités et des partenaires institutionnels.

L'ABS se structure autour de 2 modes d'observations : un portrait social de la commune compilant

un ensemble d'indicateurs statistiques socio-démographiques et socio-économiques issus d'observatoires que sont l'INSEE, la CAF, l'observatoire de l'habitat... et une enquête quantitative et qualitative menée auprès des acteurs du territoire que sont les habitants, les bénévoles, les professionnels et les élus au travers d'entretiens, de groupe de travail et d'un questionnaire à la population.

Le questionnaire a permis d'obtenir le retour de 1 081 habitants des dix communes réunies, soit un taux de représentativité de 4,8 % de la population des 10 communes. RETIERS a obtenu le retour de 199 questionnaires soit 4.5 % de la population. De plus, 16 professionnels et bénévoles ont également été interrogés pour compléter cette analyse.

L'analyse des indicateurs statistiques et des données collectées dans le cadre du questionnaire à la population a permis de brosser le portrait social des différentes communes du territoire d'observation et d'appréhender les besoins des habitants dans différents champs de leur vie quotidienne : emploi, habitat, mobilité, accès aux services et vie sociale.

Le cabinet Kainotomia a élaboré un plan d'actions proposé aux communes. Rédigé à la suite de l'ABS, il présente les enjeux issus de l'analyse partagée du territoire, les orientations proposées par le cabinet et les différentes actions élaborées par deux groupes de travail pluridisciplinaires.

Ce plan d'actions présente les objectifs opérationnels et les actions à engager ou à poursuivre afin de répondre aux orientations définies avec le comité de pilotage à l'issue du diagnostic de territoire, à savoir :

- Orientation 1 : Renforcer l'accompagnement social et professionnel des 15 à 24 ans ;
- Orientation 2 : Améliorer et adapter le parc de logements à la diversité des ménages et des parcours résidentiels ;
- Orientation 3 : Faciliter les déplacements intra et intercommunaux ;
- Orientation 4 : Organiser des pôles de vie accessible à tous ;
- Orientation 5 : Développer et renforcer l'accessibilité des services de garde à destination des 0 à 3 ans ;
- Orientation 6 : Consolider l'équité d'accès à l'offre de service enfance-jeunesse ;
- Orientation 7 : Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors ;
- Orientation 8 : Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux (pour les différents publics et les différentes communes).

Au regard du diagnostic du territoire, les membres du COPIL ABS ont été amenés à prioriser les actions sociales à mener. Il a ainsi été décidé de s'engager dans une réflexion plus approfondie concernant :

- 1) L'accès aux droits : comment améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes ?
- 2) L'accès aux services des seniors : comment adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors ?

Mme ROLLAND explique que les orientations 1 à 6 concernent plutôt des compétences de Roche aux Fées Communauté.

Des groupes de travail ont été organisés sous la forme d'ateliers pratiques et collaboratifs qui ont travaillé dans une dynamique de développement local et à l'évolution des politiques sociales du territoire. Chaque objectif opérationnel a été décliné en actions.



Objectif stratégique

Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.



Objectif opérationnel n°1

Faciliter la mobilité des usagers.

 Objectif opérationnel n°2	Centraliser et structurer l'offre des services sanitaire et sociale à l'échelle intercommunale.
 Objectif opérationnel n°3	Structurer et développer l'information sur les services existants.
 Objectif opérationnel n°4	Renforcer l'offre de services sur le territoire.
 Objectif opérationnel n°5	Renforcer l'interconnaissance entre les professionnels.
 Objectif opérationnel n°6	Renforcer les compétences et les connaissances des élus dans le domaine du social.
 Objectif opérationnel n°7	Renforcer les compétences administratives des usagers.

M. le Maire précise que sur cet objectif stratégique de développer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux, il faut avant tout améliorer la cohérence entre les territoires.

Il faut renforcer notre communication et le « aller vers ».

 Objectif stratégique	Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.
 Objectif opérationnel n°1	Renforcer l'attractivité des métiers du domicile et décharger les médecins de certaines tâches.
 Objectif opérationnel n°2	Renforcer l'offre de services à destination des séniors.
 Objectif opérationnel n°3	Développer des solutions de mobilité et valoriser le transport à la demande.
 Objectif opérationnel n°4	Informier et orienter les aidants vers des solutions de répit.
 Objectif opérationnel n°5	Poursuivre et développer l'interconnaissance entre les partenaires.

Il est précisé que l'isolement social chez les personnes âgées est toujours insidieux. En effet, tant qu'elles ont la santé, elles sont mobiles et maintiennent leur lien social.

M. RUBIN demande si la commune possède des chiffres clés pour voir l'évolution de certains critères et si des décalages sont mis en évidence ?

M. le Président répond que les chiffres concernant la jeunesse et la monoparentalité ainsi que sur les séniors seront ressortis.

Ceci exposé :

Le Conseil d'administration, après en avoir discuté et délibéré,

👉 **Prend acte** du plan d'actions de l'ABS qui lui est présenté

↳ Précise qu'il appartient maintenant à l'équipe municipale de s'engager ou non dans la réalisation des actions proposées.

P.J. en annexe : Plan d'actions ABS 2023

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.



La secrétaire de séance,
Isabelle ROLLAND

09 -23 – Demande de subvention – Association « Notre épicerie »

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Rapport :

Par courrier du 30 mai dernier, l'association « Notre épicerie » demande une subvention d'un montant de **500 €** pour couvrir les frais de démarrage de l'association (achat d'un téléphone portable, abonnement, assurance des membres et bénévoles...).

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette demande de subvention.

Les membres de l'association « Notre épicerie », membres également du CCAS (Mme ROLLAND, Mme PEZON, M. RUBIN, Mme GUICHARD) ne prennent pas part au vote :

Ceci exposé :

Le Conseil d'administration, après en avoir discuté et délibéré, par votre à l'unanimité des suffrages exprimés :

↳ **Décide** d'attribuer à l'association « Notre épicerie » une subvention d'un montant de 500€.

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.

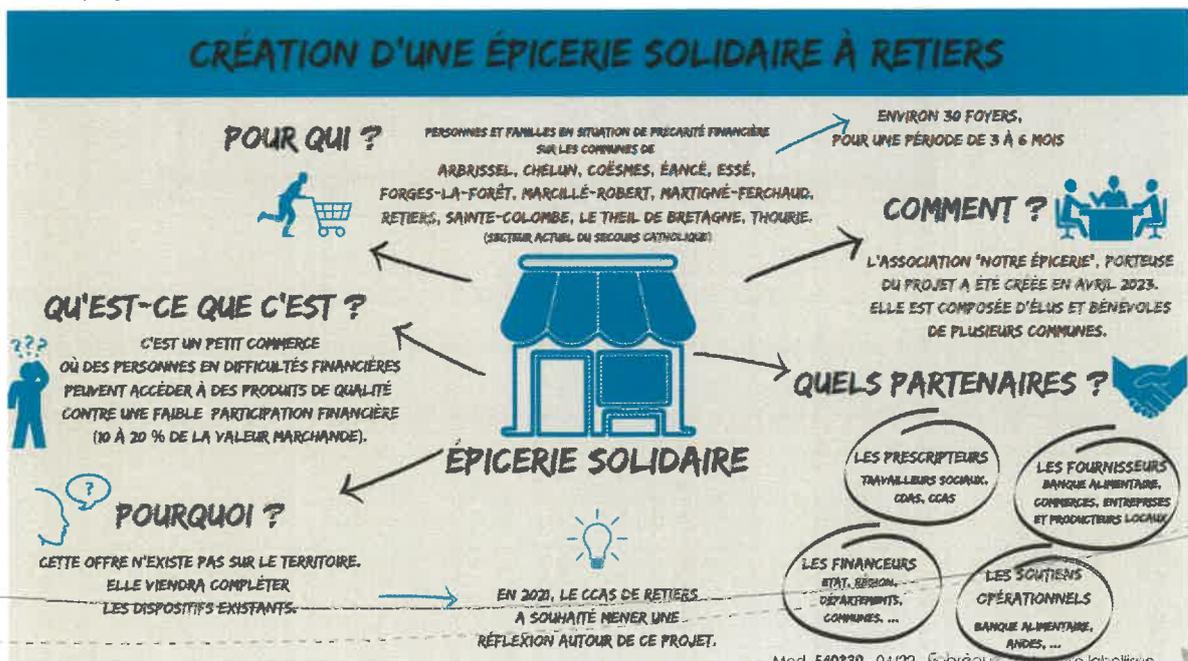


La secrétaire de séance,
Isabelle ROLLAND

Débats :

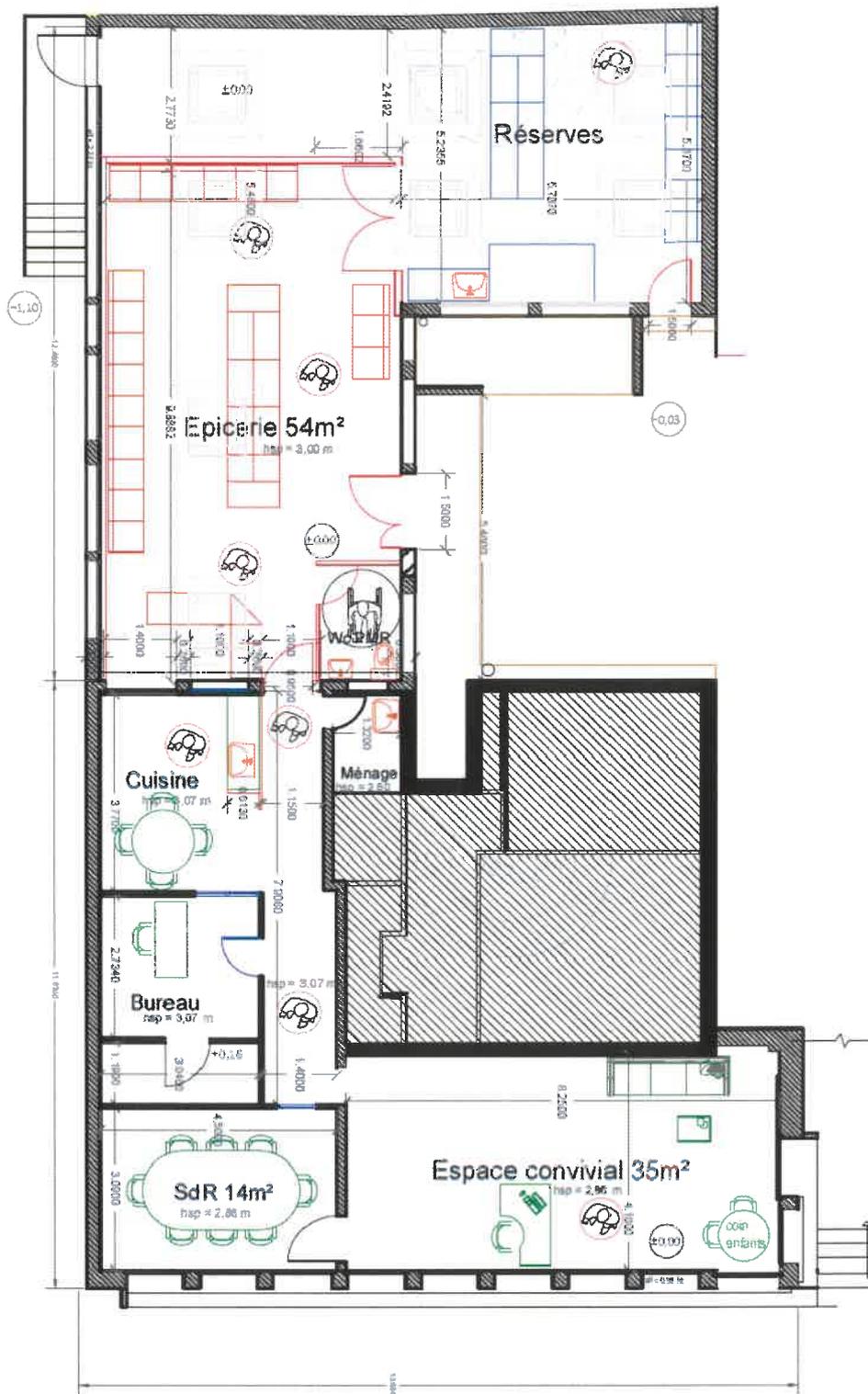
Mme GUICHARD, membre du conseil d'administration présente le projet d'épicerie solidaire

Un travail a été mené à partir des visites de structures équivalentes et de l'expérience d'ANDÈS qui accompagne l'association « Notre épicerie » dans la mise en place de cette épicerie solidaire.



Des formations, traditionnelles à la gestion d'un magasin, à la gestion d'un stock, aux conditions d'hygiène... seront dispensées aux bénévoles qui interviendront dans le fonctionnement de l'épicerie solidaire.

Mme ROLLAND présente les plans d'aménagement des locaux



Mme GUICHARD remarque que la superficie allouée à l'épicerie est très confortable par rapport à d'autres épiceries visitées.

Mme DELABOISSIÈRE s'interroge sur l'accueil du public dans l'espace de convivialité : doit-on rendre ce passage obligatoire ?

M. le président rappelle que la commune a budgétisé environ 120 000€ pour réaliser les travaux. Elle reprendra les skydômes, l'isolation, les sols, et fera le cloisonnement et quelques ouvertures dans les murs. Il précise par ailleurs que la commune a sollicité aujourd'hui 50 voire 60% de subvention sur ce projet, au titre du contrat de territoire. Il reste à clarifier les achats de petits investissements : qui entre le CCAS et la Commune le portera ?

Mme ROLLAND explique que cette épicerie concernera une trentaine de familles sur le territoire, qui y seront orientées par les travailleurs sociaux.

Au départ, l'épicerie solidaire sera ouverte une après-midi par semaine.

M. le Président note que l'espace de convivialité situé à proximité des partenaires tels que Le Relais pour l'emploi, l'Espace de Vie Sociale, RAFCo..., a été pensé pour être mutualisé avec d'autres acteurs sociaux.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

➤ Aides Financières non remboursables :

- Le 13/04/2023 : 30 € (aide alimentaire N° 3)
- Le 30/05/2023 : 40 € (aide alimentaire N° 4)

Questions diverses :

➤ Forum des associations le 02 septembre

Le CCAS s'interroge sur sa participation compte tenu de la faible fréquentation du stand les années passées. Une relance sera faite à tous les partenaires sociaux. Le CCAS accompagnera le CDAS s'il est présent.

Un stand sera en revanche bien présent pour l'épicerie sociale.

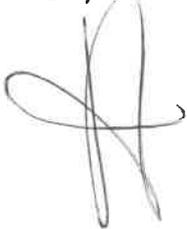
➤ M. HEINRY dénonce des chiens qui se promènent dans le cimetière et la présence de déjections entre les tombes.

Les services techniques seront avertis pour revoir la fermeture du portail à côté du presbytère.

Fin de séance 22h30

Fait à Retiers,
Le 11 octobre 2023.

Le Président de séance,
Thierry RESTIF.



La secrétaire de séance,
Isabelle ROLLAND.



